

16 NOV. 1995

2345

1

A.A. TRANSPORTS

Société anonyme au capital de 1.000.000 F
Siège social : 15 - 16 Rue du Trait d'Union
95702 ROISSY AEROPORT
R.C.S. BOBIGNY B 308.907.872 - 80 B 822



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE, LE VINGT ET UN DECEMBRE, A ONZE HEURES,

Les administrateurs de la société anonyme "A.A. TRANSPORTS", au capital de 1.000.000 F, divisé en 5.000 actions de 200 F chacune, dont le siège social est à 95702 ROISSY AEROPORT, 15-16 Rue du Trait d'Union, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 308.907.872,

se sont réunis au siège social, sur convocation faite par le Président Directeur Général .

Etaient présents :

- Monsieur Jean RAVERY, Président Directeur Général
- Monsieur Albert VASSEUR, Représentant permanent de la société "TRANSPORTS HENRY JOHNSON SONS ET C° LTD" , Administrateur
- Monsieur Roger GASQUET, Administrateur
- Monsieur François GENTIL, Administrateur
- Monsieur Bernard GILLES, Administrateur
- Monsieur Jean-Pierre EMEL, Administrateur

seuls administrateurs en fonction, lesquels ont émargé le registre de présence au conseil d'administration.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean RAVERY qui rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- ORDRE DU JOUR -

- Constatation de la démission de Monsieur Roger GASQUET à compter du 31 Décembre 1995
- Questions diverses

Le Président expose au conseil que Monsieur Roger GASQUET a informé la société, par courrier du 15 Novembre 1995, de son intention de

J.R.
AS
Bx
194

démissionner de sa fonction d'administrateur pour des raisons de convenance personnelle à compter du 31 Décembre 1995, Monsieur GASQUET ayant par ailleurs cédé l'intégralité des actions dont il est propriétaire dans la société "AA TRANSPORTS".

Il demande au conseil de bien vouloir prendre acte de cette décision, et propose de ne pas remplacer Monsieur GASQUET.

Après échange de vues, l'unique résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

Constatation de la démission de Monsieur GASQUET et non-remplacement :

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur GASQUET de ses fonctions d'administrateur pour des raisons de convenance personnelle à compter du 31 Décembre 1995 et décide de ne pas nommer de nouvel administrateur en remplacement du démissionnaire.

CETTE DECISION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Onze heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les administrateurs.

J. RAVERY

A. VASSEUR

F. GENTIL

R. GASQUET

J.P. EMEL

B. GILLES

